



## Synthèse du comité de liaison du 12 juin 2024

La deuxième rencontre officielle du comité de liaison a eu lieu entre 18h30 et 20h30, le 12 juin 2024. Celle-ci s'est déroulée sur près de trois heures et a donné lieu à des discussions techniques, portant notamment sur la gestion de l'eau. L'objectif de ce document consiste à présenter un document synthèse vulgarisant les principaux échanges tenus lors de cette rencontre.

### Présences au comité de liaison

Les membres du comité de liaison suivants étaient présents à cette séance du comité de liaison, en plus des représentant(e)s de l'entreprise et des personnes responsables de la modération et de la prise de note. Il est à noter que tous les membres du comité de liaison ont signé la clause d'engagement.

| Membres du comité               |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Martin Dulac</b>             | Maire de McMasterville   |
| <b>Sébastien Gagnon</b>         | Directeur général de McMasterville   |
| <b>Yves Lessard</b>             | Maire de Saint-Basile-le-Grand   |
| <b>Vincent Bélanger-Marceau</b> | Directeur trésorier du Service des finances de Saint-Basile-le-Grand                   |
| <b>Marilyn Nadeau</b>           | Préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu  |
| <b>Hubert Chamberland</b>       | Président, COVABAR   |
| <b>Gabrielle Manseau</b>        | Responsable de la liaison municipale à la Direction de santé publique de la Montérégie |
| <b>Andréanne Paris</b>          | Directrice générale, CRE Montérégie  |
| <b>Sylvie Cantin</b>            | Représentante de Mères au front, Rive-Sud  |
| <b>Jacinthe Villeneuve</b>      | Représentante du Comité action citoyenne : Projet Northvolt                            |
| <b>Jean-François Saucier</b>    | Directeur général de la Chambre de commerce Mont Saint-Bruno                           |
| <b>Julie La Rochelle</b>        | PDG, Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu                            |
| <b>Julie Plante</b>             | Citoyenne de Saint-Basile-le-Grand   |
| <b>Annie Lamoureux</b>          | Citoyenne de Saint-Basile-le-Grand   |
| <b>Marie Lebrun</b>             | Citoyenne de McMasterville   |
| <b>Jérôme Cloutier</b>          | Citoyen de McMasterville   |
| <b>Quang Loc Huynh</b>          | Citoyen de la MRC de La Vallée-du-Richelieu  |
| <b>Adrien Barbez</b>            | Citoyen de la MRC de La Vallée-du-Richelieu  |

| <b>Expert(e)s invités</b>            |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Alain Saladzius</b>               | Cofondateur et président de la Fondation Rivières   |
| <b>Sylvain Lapointe</b>              | Directeur général de COVABAR  |
| <b>Alain Branchaud</b>               | Directeur général de SNAP Québec  |
| <b>Nicolas Bannester-Marchand</b>    | Chargé de projet - aires protégées Sud du Québec chez SNAP Québec   |
| <b>Nathalie Brault</b>               | Spécialiste des enjeux associés à la qualité de l'eau en santé publique pour le CISSS de la Montérégie-Centre |
| <b>Représentant(e)s de Northvolt</b> |   |
| <b>Philippe Michaud</b>              | Gestionnaire responsable des relations avec les communautés chez Northvolt                                    |
| <b>Valérie Hébert</b>                | Gestionnaire environnement chez Northvolt   |
| <b>Maryse St-Georges</b>             | Directrice de projet sénior chez Northvolt  |
| <b>Modération</b>                    |   |
| <b>Sonia Dumont</b>                  | Spécialiste de la participation publique et en gestion de changement  |

## 1. Présentation des nouveaux membres et des invités

Marie Lebrun, citoyenne de McMasterville et membre du comité, s'est présentée pour la première fois au comité de liaison, comme elle était absente lors de la dernière rencontre en raison d'un empêchement. L'étudiante au cégep souhaite s'impliquer au sein du comité pour représenter le point de vue de la jeunesse qui, selon elle, est trop souvent sous-représenté dans ce type d'instance.

Il est à noter que Sylvie Cantin remplace exceptionnellement Mylène Courval comme représentante de Mères aux fronts pour cette séance du comité de liaison.

Il est également à noter qu'à la suite d'une proposition des membres lors de la dernière rencontre, Gabrielle Manseau du CISSS de la Montérégie-Centre a intégré le comité sur une base permanente en tant que représentante de la santé publique. Pour cette rencontre, elle était exceptionnellement accompagnée de Nathalie Brault, spécialiste des enjeux associés à la qualité de l'eau en santé publique.

Finalement, considérant le sujet de la séance, soit les enjeux liés à la gestion de l'eau, en plus de la spécialiste des enjeux associés à la qualité de l'eau du CISSS, des experts de trois groupes environnementaux ont été invités. Le comité a accueilli le directeur général de COVABAR, Sylvain Lapointe, le directeur général de SNAP Québec, Alain Branchaud (accompagné de son collègue Nicolas Bannester-Marchand) et le cofondateur et président de la Fondation Rivières, Alain Saladzius.

## 2. Présentation des expertes de Northvolt - Valérie Hébert et Maryse St-Georges

Valérie Hébert, gestionnaire environnement chez Northvolt, a présenté le contenu de la seconde autorisation ministérielle reçue par Northvolt le 5 juin dernier et informé les participant(e)s de l'avancement des travaux.

Maryse St-Georges, directrice responsable du développement du programme Upstream, principal point de consommation d'eau de Northvolt Six, a profité de sa présence pour échanger avec les membres et les expert(e)s invités et répondre à leurs questions.

**Cadre réglementaire** : Valérie Hébert rappelle d'abord que Northvolt est soumise à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Par conséquent, Northvolt doit obtenir une douzaine d'autorisations environnementales, de la part du gouvernement provincial comme fédéral, en plus des permis municipaux pour réaliser son projet. Valérie Hébert souligne que les principaux documents déposés par Northvolt pour obtenir ses autorisations environnementales seront rendus publics au moment où les permis auront été accordés. Considérant que le dépôt de la demande initiale est suivi de plusieurs itérations et demandes de précisions du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), l'information est seulement rendue publique lorsque Northvolt peut en garantir la validité et son caractère officiel. Le tout sera disponible en ligne sur le site : [northvolt.com/six](http://northvolt.com/six). Valérie Hébert ajoute que Revolt, l'usine de recyclage de Northvolt, est soumise à la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et fera l'objet d'un BAPE. Northvolt prévoit déposer les documents associés à cette procédure d'ici la fin 2024 et souhaite procéder aux audiences publiques dès le printemps 2025.

**Autorisations environnementales** : La première autorisation ministérielle (P01) reçue par Northvolt concernait le remblaiement, le déboisement et le défrichage en milieux humides à travers l'ensemble du site de Northvolt. La deuxième autorisation ministérielle (P02) permet de commencer les travaux sur le site du bâtiment Downstream 1 (DS1), comprenant l'aménagement d'un système de gestion des eaux pluviales sur le site et sur la route qui donne accès au site.

**Eaux de ruissellement** : Un programme d'échantillonnage vise à assurer le respect des critères de qualité des rejets d'eau déterminés par le MELCCFP pendant les travaux de construction. Un système de traitement temporaire des eaux de ruissellement sera mis en place pour préserver la qualité de l'eau pendant les travaux. La performance de ce système dépasse les normes exigées, suivant des recommandations promulguées par des organismes environnementaux rencontrés préalablement. Des installations permanentes sont également à prévoir pour la phase d'opérations et feront l'objet d'autorisations environnementales.

**Tortues** : Concernant la présence de tortues sur certaines parties du site, il est expliqué que l'équipe environnement de Northvolt, appuyée par l'équipe de mise en œuvre du plan

de gestion environnemental sous la responsabilité de EBC+Brocollini, a mis en place des dispositifs pour éviter que des tortues se retrouvent dans la zone des travaux (affiches présentant les espèces de tortues, processus de localisation par point GPS, etc.). Enfin, une biologiste est présente au moins deux jours par semaine sur le site, ce qui va au-delà de ce qui est habituellement prescrit par les autorités environnementales.

**Pollution sonore :** Une analyse des conditions de bruit avant le projet a été menée afin d'avoir accès à un comparatif lors de l'avancement des travaux. Une surveillance sonore est prévue et, en cas de plaintes, des vérifications seront effectuées, puis un suivi sera réalisé. Une limite de 60 décibels a été établie à proximité de l'habitat potentiel du Petit Blongios. D'ailleurs, un deuxième inventaire (sur trois) a eu lieu le 12 juin, mais aucun Petit Blongios n'a pu être observé depuis le début des inventaires prescrits par le MELCCFP.

### **Questions concernant les présentations de Valérie Hébert et Maryse St-Georges :**

#### **Excavation et transport des sols**

**Q :** Pour le nivellement, est-ce qu'on utilise des explosifs?

**R :** Non, le sol argileux n'est pas propice à cette technique. La technique utilisée consiste à forer des cavités dans le sol qui sont ensuite remplies de béton (inclusions rigides). Cette technique permet de stabiliser le sol de manière plus silencieuse tout en réduisant les vibrations.

**Q :** Est-ce que vous allez faire des tests ou des analyses systématiques dans les sols contaminés?

**R :** L'échantillonnage a été réalisé préalablement. Cela permet de charger les camions directement en évitant la propagation de poussières découlant de la manipulation répétitive des sols. S'il y a des signes de contaminants supplémentaires lors de l'excavation, un rééchantillonnage sera effectué.

**Q :** D'un point de vue environnemental, est-ce qu'il est préférable de préserver les contaminants dans le sol ou de les extraire et décontaminer les sols?

**R :** Tout dépend de l'évaluation du risque faite par le MELCCFP avant d'émettre les autorisations. Le site de Northvolt a fait l'objet d'exploitation industrielle pendant 120 ans. Il est à noter que les travaux se dérouleront sur des sols qui peuvent être utilisés pour des travaux industriels. Il reste un seul endroit sur le site où il y a des sols contaminés au-delà des normes industrielles et un permis est nécessaire pour y effectuer des travaux. Cependant, le sol qui sera excavé dans les prochaines semaines se situe dans la plus petite plage de contamination (la plage A-B). Le sol sera transporté vers des sites détenant des certificats d'autorisation pour recevoir des sols légèrement contaminés, comme d'anciennes carrières. En vertu du *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés*, l'ensemble des entreprises doivent utiliser Traces Québec, soit un

outil de traçabilité permettant de suivre tous les déplacements de sols contaminés excavés à l'extérieur du terrain d'origine.

### **Impacts sur la qualité de l'air et mesures d'atténuation de la circulation**

**Q** : Est-ce que vous anticipez des impacts sur la qualité de l'air en raison du transport des sols? Quelles matières pourraient se retrouver en suspens dans l'air?

**R** : Northvolt a prévu plusieurs mesures de contrôle des poussières telles que l'obligation d'utiliser des toiles sur les camions transportant les sols, l'utilisation d'abat-poussière si nécessaire et l'utilisation d'un camion-balai sur la route 223. L'objectif est que les poussières fines ne se trouvent pas dans l'air. Des mesures additionnelles seront prises si nécessaire.

**Q** : Quels impacts la hausse de la circulation pourrait-elle avoir sur la santé des habitant(e)s?

**R** : Des mesures ont été prises pour diminuer les impacts négatifs de la circulation sur la population locale. Par exemple, le trajet des camions évite les virages à gauche afin que les véhicules ne se croisent pas. L'information a été relayée aux municipalités de manière à augmenter la visibilité policière. Le nombre de signaleurs à l'entrée du site de Northvolt Six a également été rehaussé afin d'assurer la fluidité de la circulation.

De plus, en phase opérationnelle, Northvolt mettra plusieurs mesures en place pour réduire le nombre de déplacements découlant de ses activités. Par exemple, de la marchandise sera éventuellement transportée par train. Des navettes seront disponibles pour les employé(e)s et le covoiturage sera privilégié afin de diminuer le nombre de voitures individuelles se rendant sur le site de Northvolt Six. Northvolt travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin de bonifier l'offre de services de transport en commun sur la Rive-Sud de Montréal.

### **Analyse des contaminants présents dans l'eau**

**Q** : Quelles mesures seront prises pour assurer un suivi étroit au sein des trois points de rejet? Est-ce qu'il y aura des mesures d'organochloré (un composé organochloré est un composé organique de synthèse, comportant au moins un atome de chlore, qui est souvent utilisé comme solvant, pesticide ou insecticide)?

**R** : Un suivi hebdomadaire sera fait pour mesurer l'ensemble des contaminants susceptibles de se retrouver dans les eaux devant être gérées sur le site.

**Q** : Est-ce que vous avez des mesures documentant les rejets à l'heure actuelle afin de vérifier s'il y a une hausse des contaminants rejetés durant les travaux? Est-ce que ces mesures seront publiques et accessibles pour l'ensemble de la population?

**R :** Des mesures ont été prises par Northvolt. Toutefois les résultats ne sont pas encore connus. Ils seront transmis au comité en temps et lieu et rendus publics. Le MELCCFP peut également émettre des avis de non-conformité s'il constate que les seuils ne sont pas respectés.

**Q :** Lorsque vous analysez l'eau, que mesurez-vous spécifiquement?

**R :** Nous mesurons plusieurs paramètres comme la présence de métaux et de contaminants. La liste complète se trouve dans le plan de gestion environnementale de la 2<sup>e</sup> autorisation ministérielle, disponible sur [Northvolt.com/six](http://Northvolt.com/six).

**Q :** À quel moment précisément sont mesurés les échantillons hebdomadaires? Par qui?

**R :** Puisque le site de Northvolt Six est très grand, la construction des grands bâtiments et l'aménagement du site ont été séparés en plusieurs contrats octroyés à différentes entreprises. Les échantillons hebdomadaires sont mesurés par l'entrepreneur EBC+Broccolini chargé de mettre en œuvre le plan de gestion environnementale et de s'assurer que les autres entrepreneurs œuvrant sur le site respectent les normes. Les analyses sont ensuite effectuées dans des laboratoires accrédités. Il peut aussi y avoir des visites surprises de représentant(e)s du MELCCFP venant prélever des échantillons.

**Q :** Est-ce que vous avez un protocole de prévu en cas de pluie abondante?

**R :** Un échantillonnage est prévu en cas de pluie, mais il n'y a pas de mesures particulières prévues en cas de pluie abondante.

### **3. Présentations de la Fondation Rivières et de COVABAR**

Alain Saladzius, cofondateur et président de la Fondation Rivières, et Sylvain Lapointe, directeur général de COVABAR, ont présenté leurs organismes respectifs et leurs activités au comité de liaison.

La Fondation Rivières a comme mission de « préserver, restaurer et mettre en valeur le caractère naturel des rivières ». Elle contribue à assurer la qualité de l'eau et l'accès à l'eau pour la population québécoise, en tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques ». COVABAR est une table de concertation qui regroupe les différents acteurs voués à la protection du bassin de la rivière Richelieu. Lors des deux présentations, l'importance de protéger la rivière Richelieu a été soulevée de même que différentes préoccupations liées à la gestion de l'eau. Les expert(e)s invités ont préparé plusieurs questions à l'intention des représentant(e)s de Northvolt.

## **Eau potable**

**Q :** Des questionnements ont été émis concernant les débits moyens d'eau et les débits maximums journaliers, les infrastructures municipales et d'approvisionnement d'eau et les mesures d'économie d'eau prévues.

**R :** Les débits d'eau exacts sont en cours d'évaluation selon le volume moyen journalier par quart de travail projeté. Toutefois, par souci d'économie d'eau, Northvolt envisage d'installer des toilettes et des lavabos pour le lavage de mains qui utilisent une technologie qui consomme moins d'eau qu'à l'habitude. La possibilité d'utiliser l'eau de pluie pour alimenter les toilettes est également étudiée.

## **Eaux usées sanitaires**

**Q :** Il est demandé si les eaux usées seront raccordées au réseau de Saint-Basile-le-Grand ou directement à la station d'épuration et s'il y a des risques de débordements. Des questionnements concernent également les débits et les frais liés aux nouvelles infrastructures.

**R :** Northvolt se connectera à ses frais aux branchements. Le raccordement vers le réseau de St-Basile-Le-Grand est probable et la possibilité de se connecter directement à la station d'épuration directement est étudiée. Des rencontres ont lieu aux deux semaines avec les groupes d'ingénierie des municipalités de Saint-Basile-Le-Grand et de McMasterville afin de prendre la meilleure décision possible.

## **Eaux de ruissellement et eaux souterraines**

**Q :** Des questions sont posées au niveau du traitement des eaux pluviales et des infrastructures vertes. Les participant(e)s se questionnent à savoir si les infrastructures comme les toitures et le stationnement seront innovantes sur le plan de la gestion de l'eau. La mise en place de bassins de rétention pour éliminer les pointes en temps de pluie et garder autant que possible l'eau sur le site de Northvolt est souhaitée. Il est suggéré de construire des bassins de rétention à l'aide d'infrastructures vertes et d'innover avec des toitures végétalisées (toits éponges).

Des questions plus spécifiques concernent également le mode de disposition détaillé des eaux souterraines, les volumes prévus, le traitement des eaux, les lieux d'évacuation, le mode et le plan d'échantillonnage, les paramètres analysés et les rejets actuels.

**R : Toitures :** Northvolt évalue la possibilité de végétaliser certaines toitures. Des contraintes ne permettent pas que ce soit le cas sur l'ensemble de la superficie des toitures. Les ingénieurs de Northvolt pourraient suggérer des installations vertes dans le respect des contraintes imposées.

**Stationnements :** La ville de McMasterville travaille actuellement sur une réglementation encadrant le stationnement adjacent au site de Northvolt Six. Cette réglementation vise, notamment à limiter les îlots de chaleurs et à favoriser les installations écologiques. Northvolt étudie la possibilité d'intégrer au stationnement des parties végétalisées afin d'éviter de créer des îlots de chaleur.

**Terrain argileux :** Le fait que l'usine de Northvolt se situe sur un terrain très argileux, et donc très peu perméable, pose des limites en termes d'hydratation et d'infiltration d'eau sur le site. Les ingénieurs de Northvolt sont mobilisés afin de minimiser le risque de déversement accidentel tout en maximisant la possibilité d'avoir des installations vertes. En d'autres termes, la conception d'installations perméables (de type éponge) est privilégiée lorsque possible, mais il importe de s'assurer de conserver des zones imperméables afin d'éviter une infiltration de contaminants dans la nappe phréatique dans l'éventualité peu probable d'un déversement accidentel.

### **Eaux de procédé et eaux de refroidissement**

**Q :** Pourquoi allez-vous puiser de l'eau dans la rivière?

**R :** Il est précisé qu'il est prévu que le premier bâtiment, Downstream 1, ne nécessite ni prélèvement d'eau ni rejet dans la rivière. Les expertes de Northvolt expliquent que l'entreprise souhaite éviter d'utiliser de l'eau potable pour l'ensemble des opérations du site, car celle-ci est traitée au-delà des besoins de l'usine. L'eau de procédé et l'eau de refroidissement sont recyclées le plus possible en circuit fermé. Concrètement, l'eau est d'abord traitée, puis elle se retrouve ensuite dans un réservoir fermé où elle est testée, puis, si elle est conforme, elle est entreposée dans les bassins de Northvolt.

Malgré tous les efforts de gestion de l'eau en circuit fermé et les systèmes mis en place pour récupérer l'eau de pluie, cela ne représente pas une quantité suffisante d'eau pour alimenter Northvolt Six, ce qui explique l'intention de prélever de l'eau de la rivière Richelieu pour l'opérations des autres bâtiments.

### **Énergie**

**Q :** Quelles sont les mesures prévues concernant la récupération de chaleur pour le chauffage, les mesures d'économie d'énergie et l'utilisation de panneaux solaires?

**R** : L'usine de Northvolt Six ne produit pas assez de chaleur pour installer des serres sur les toitures, mais plusieurs mesures sont à l'étude sur le plan de l'économie de l'énergie.

#### **Qualité de l'eau de la rivière Richelieu**

**Q** : Des inquiétudes sont émises quant aux sédiments qui pourraient se retrouver en suspension à cause du mouvement de l'eau et des prélèvements d'eau qui auraient un effet de succion sur les sols. Il est demandé si des tests ont été faits dans la rivière pour échantillonner les sols et si les résultats seront accessibles au public.

**R** : Des tests ont été effectués par l'équipe de Northvolt. L'eau de la rivière, en plus des sols, a été échantillonnée afin d'avoir une meilleure visibilité sur la qualité de l'eau. Les résultats ne sont pas connus pour l'instant, mais ils seront transmis au comité et rendus publics.

#### **Protection du chevalier cuivré**

**Q** : Considérant que les rejets pourraient avoir un impact sur l'habitat du chevalier cuivré, pourquoi ne considérez-vous pas d'autres alternatives? Selon plusieurs participant(e)s, différents scénarios doivent être étudiés pour éviter toute forme de prélèvement dans la rivière Richelieu.

**R** : Des mesures raisonnables sont prévues pour éviter tout impact du prélèvement ou du rejet d'eau sur l'habitat du chevalier cuivré. Parmi ces mesures, il est question, sans s'y limiter, de prendre l'eau vis-à-vis McMasterville, au fond de la rivière, et au-delà de la zone 0-4 mètres (zone à éviter afin de ne pas perturber son habitat). Il est prévu que les prises d'eau comporteront un grillage afin d'éviter que les petits poissons soient aspirés et la force d'aspiration sera calibrée en conséquence.

#### **4. Prochaines étapes et conclusion**

À la fin de la rencontre, l'animatrice du comité de liaison a fait un retour auprès des participant(e)s afin de sonder leur sentiment à la suite de cette deuxième rencontre officielle du comité.

- Il est mentionné que les attentes des groupes environnementaux étaient élevées, mais qu'ils se plaçaient à l'entière disposition de Northvolt afin de collaborer de manière à minimiser les impacts du projet Northvolt Six sur l'environnement.

Northvolt est invité à impliquer autant que possible les groupes environnementaux dans la réflexion entourant la gestion des eaux.

- Le fait que Northvolt ait pris l'initiative de mettre en place un comité de liaison est salué par plusieurs participant(e)s. Si Northvolt fait bon usage de son comité de liaison, cette collaboration permettra de rassurer la population tout en rehaussant l'acceptabilité du projet sur le plan environnemental, social et économique selon de nombreux participant(e)s.
- Des attentes sont émises concernant la transparence de Northvolt, notamment quant à la rapidité des communications et de la publication des résultats des échantillonnages.
- Quelques participant(e)s réitèrent l'importance que Northvolt considère sérieusement les recommandations des membres et expert(e)s invités lors de cette séance du comité de liaison. Des actions concrètes découlant des discussions ayant lieu lors des rencontres sont souhaitées afin que les membres sentent que leur implication bénévole ait un réel impact.

Les membres ont été consultés afin de proposer des sujets à aborder lors de la prochaine rencontre du comité. Plusieurs points ont été suggérés, soit :

- Les expert(e)s invités insistent sur l'importance pour Northvolt de présenter les différents scénarios envisagés, notamment concernant la gestion des eaux, et des explications concernant la priorisation d'une alternative plutôt qu'une autre. Northvolt les réinvitera pour leur partager cette information ;
- La gestion de la circulation et, plus précisément, les détails entourant les accès permanents qui devront être aménagés notamment sur la route 116 ;
- La question du logement, considérant la vague de travailleurs attendue lors de la construction de Northvolt Six ;
- Les résultats des échantillonnages sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau et les sols ;
- L'état des travaux après un été de construction.

Après avoir validé les disponibilités des membres, il a été convenu que la prochaine séance du comité de liaison aura lieu en soirée, le 28 août 2024.